

Archives et bibliothèques, un nouveau défi

L'exemple de la BDIC

Sonia Combe

Bibliothèque de documentation
internationale contemporaine
sonia.combe@bdic.fr

Prenant appui sur l'exemple de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), bibliothèque (et musée) détentrice de fonds d'archives, cette contribution rebondit sur deux articles publiés récemment dans le *BBF* consacrés à la question du rapport entre archives et bibliothèques et de leurs différences de pratiques (Albert Poirot)¹, mais aussi à ce qui les réunit aujourd'hui et les renvoie à la « solidarité de leurs missions » (Michel Melot)².

Issue d'une fondation privée qui avait pour vocation de rassembler, à la veille de la Grande Guerre, tous les matériaux concernant le premier conflit mondial, la BDIC est née dans le climat d'une remise en cause du dogme « positiviste » selon lequel il n'est de sources qu'écrites et, de préférence, administratives.

Avant même que les *Annales* encourageant à sortir des cartulaires et à s'ouvrir à d'autres traces du passé, la

Bibliothèque et Musée de la Guerre (BMG)³ collecte, sans a priori hiérarchique, tout type de sources contribuant à l'écriture de l'histoire. Affiches, dessins, médailles, photographies, gravures, objets porteurs de message idéologique etc., rejoignent sa section

* Je remercie mes collègues, Geneviève Dreyfus-Armand, Alexandre Goriounov, Irène Paillard et Catherine Penin pour leur relecture et leurs suggestions.

1. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques. Logiques de service ou accidents de parcours? », *BBF*, 2001, n° 2.

2. Michel Melot, « Archivistes, documentalistes, bibliothécaires : compétences, missions et intérêts communs », *BBF*, 2005, n° 5.

3. La Bibliothèque et Musée de la Guerre (dont on trouve parfois le nom au pluriel) fut fondée en 1914 par l'industriel Henri Leblanc et son épouse Louise Charlier, donnée à l'État en 1917 et rattachée à l'université de Paris en 1934, date à laquelle elle change de nom. Mal nommée, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) est de ce fait mal identifiée. Le terme de « bibliothèque » est restrictif et masque ses autres fonctions (un musée – le musée d'Histoire contemporaine – et un service d'archives). En outre, l'absence du mot « histoire » dans son titre entretient la confusion.

Responsable du département Archives et recherche de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, **Sonia Combe** est également chargée d'enseignement en « Méthodologie du travail sur archives et écriture de l'histoire » dans le master de politique comparée de l'université Paris X. Auteur d'articles, parmi lesquels « Propriétés de l'archive policière » (Allemagne d'aujourd'hui, n° 169, juillet 2004), elle a dirigé diverses publications, dont l'ouvrage Retour de Moscou : les archives de la Ligue des droits de l'homme, 1898-1940, avec Grégory Cingal (La Découverte, 2004) et les actes des journées d'étude « Classification et histoire. L'historien face à l'ordre informatique » (Matériaux pour l'histoire de notre temps, n° 82, à paraître en septembre 2006). Elle est également l'auteur d'ouvrages tels que Archives interdites : l'histoire confisquée (2^e éd., La Découverte, 2001).

iconographique ou musée, tandis que les monographies et périodiques vont à la bibliothèque qui intègre de la même manière tracts, littérature grise, manuscrits et, naturellement, archives : archives de mouvements sociaux, de diplomates, de militants pacifistes ou anarchistes, et jusqu'aux traces les plus infimes de vies sur lesquelles s'est abattue la fameuse « grande hache de l'histoire », comme les lettres et journaux de poilus qui constituèrent les premiers dons.

La BMG mène alors une politique de recherche documentaire active, avec un réseau de correspondants à l'étranger et l'envoi de « missionnaires ». Jusqu'à l'été 1944, la BDIC (bibliothèque et musée réunis) est installée dans le Pavillon de la Reine du château de Vincennes. La bibliothèque en sera chassée par l'incendie qu'allume la Wehrmacht en quittant les lieux. Le musée et les magasins resteront sur place jusqu'au début des années 1970 et l'installation, pour le premier dans l'hôtel des Invalides, pour les seconds, sur le campus de l'université de Paris X, à Nanterre, où ils rejoignent le bâtiment conçu à l'intention de la bibliothèque.

Le poids de l'histoire

L'étude du registre des dons et des entrées de la BDIC atteste de l'arrivée régulière, dès sa constitution, de fonds d'archives privées, mais aussi de sa

reconnaissance comme dépositaire légitime d'un certain type d'archives par les pouvoirs publics.

C'est ainsi que l'un des premiers fonds conséquents entrés dans ses collections date d'avril 1924. Inscrit comme don de « M. le Recteur de l'Académie de Lille », il concerne les résultats de la vaste enquête menée sur la guerre dans les établissements scolaires de cette académie auprès des élèves, à partir de questionnaires et de compositions de français. Remarquable ensemble de documents primaires, les résultats de cette enquête, inscrite au *Bulletin officiel* d'avril-mai 1920, sont destinés à être versés aux BMG alors même que le projet n'est qu'en gestation.

Autre exemple probant, celui de l'attribution en 1933 par la « Réunion des BN » de fonds russes à la BDIC⁴. Ces fonds, rescapés de l'Allemagne nazie, sont mentionnés dans le registre des dons en date du 18 décembre 1933 sous la forme lapidaire de : « Bibliothèque et archives du parti social-démocrate russe - Berlin (attribution aux BMG par la réunion des BN. V.[= voir?] inventaire spécial au catalogue) ».

Quoique aucun inventaire n'ait pu être à son tour localisé dans les catalogues, ce numéro d'entrée nous a permis d'identifier l'origine de plusieurs archives russes parmi celles retrouvées ces dernières années à l'occasion d'une opération de récolement et de désherbage dans les magasins de la BDIC. Il s'agit parfois de pièces - voire de fragments - d'archives que les hasards de l'histoire ont isolées de leurs fonds d'origine, mais qui n'en conservent pas moins de valeur. Ainsi ces rapports d'Alexandre Kuzminskij au tsar Nicolas II sur « les causes des

désordres qui se sont produits à Odessa en octobre 1905 », autrement dit des pogromes, ou encore ces lettres de commerçants juifs réclamant dommages et intérêts à l'État russe suite à d'autres actions antisémites, le principal ensemble homogène étant constitué par les collections du prince mécène, lié aux mouvements révolutionnaires, David Iosifovic Bebutov.

C'est ainsi que le registre des entrées - dons et acquisitions - d'une bibliothèque permet d'en retracer l'histoire autant, si ce n'est plus, que son catalogue ; car, non seulement il témoigne de sa nature - bibliothèque encyclopédique ou spécialisée -, de sa politique d'acquisition et de sa couverture documentaire, mais également de ce qu'Albert Poirot a appelé « le poids de l'histoire » dans la constitution de ses fonds.

De fait, si une partie des collections russes fut attribuée à l'institution qui allait devenir la BDIC, ce n'est pas par accident, mais pour deux raisons : la première tient à la prédominance de la documentation russe et sur la Russie/URSS, dans les collections de la fondation des Leblanc, laquelle, à son premier objectif de collecter les sources sur la guerre de 1914-1918, avait ajouté celui de rassembler la documentation en langue originale sur la Révolution d'octobre ; la seconde est que la BDIC avait, comme nous l'avons dit plus haut, vocation à rassembler l'éventail le plus large de sources à l'usage de l'historien et que, sans doute, on trouvait bien commode cet établissement prêt à accueillir des fonds de nature diverse.

Ainsi, pour reprendre la question formulée dans son article précité par Albert Poirot, la présence de fonds d'archives à la BDIC relève davantage d'une « logique de service » que d'un « accident de parcours ». Au-delà des archives de l'émigration russe, l'importance d'autres fonds le prouve également⁵. Le registre de dons des années

4. Depuis le décret du 28 novembre 1926, la Réunion des bibliothèques fondée en 1923 rassemble la Bibliothèque nationale, la Mazarine, Sainte-Geneviève, l'Arsenal et la Bibliothèque du musée de la Guerre, autre nom de ce qui allait devenir, en 1934, la BDIC, laquelle quittera à cette occasion la Réunion. Voir à ce sujet *La Bibliothèque nationale de France : collections, services, publics*, sous la dir. de Daniel Renoult et Jacqueline Melet-Sanson, Éd. du Cercle de la librairie, 2001, p. 22-23.

5. Cf. l'article de Geneviève Dreyfus-Armand, « Des collections spécialisées pour l'histoire contemporaine : quelques fonds originaux de la BDIC », *BBF*, 2002, n° 4.

d'avant-guerre reflète la mission dont était investie la BDIC et qu'elle dut malheureusement interrompre après l'incendie de 1944 puisque, pendant près de vingt-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à son installation dans l'hôtel des Invalides, pour le Musée, et sur le campus de l'université de Paris X pour la bibliothèque, elle erra dans des locaux inadaptés, ne pouvant accepter des propositions de dons qui iront enrichir des institutions sœurs étrangères, comme la Hoover Library à Stanford ou l'Institut d'histoire sociale d'Amsterdam.

Logiques des dons et missions de l'institution

À partir de ce registre, mais en nous appuyant aussi sur les archives administratives de la BDIC, hélas peu loquaces, sur la mémoire orale de l'institution et sur notre expérience quotidienne, nous pouvons résumer les différentes logiques qui ont conduit les donateurs à déposer leurs archives à la BDIC :

- la logique linguistique. La BDIC accueille des sources en langues étrangères ;
- la logique thématique. Sa spécialisation en histoire internationale du XX^e siècle ;
- une logique plus puissante encore que nous qualifierons d'intellectuelle - voire d'idéologique - suivant laquelle la présence de certains fonds en attire d'autres, similaires ;
- enfin, la logique institutionnelle. Rattachée à l'université et institution publique qui fêtera dans moins de dix ans son centenaire, la BDIC offre à la fois des garanties de conservation et de consultation, ce qui n'est pas forcément le cas de fondations privées qui peuvent voir soudain leur budget amputé ou supprimé - pour ne pas parler des archives publiques qui manquent cruellement de moyens et dont les « producteurs » d'archives redoutent que leurs dons se perdent dans la masse des documents administratifs.

Ainsi peut-on expliquer la présence de fonds d'archives de l'émigration russe par la compétence linguistique de la BDIC, dont « le Service slave », comme on continua à appeler le département qui englobait depuis la Seconde Guerre mondiale, exact reflet de la géopolitique, tout le monde soviétique, constitua ce que la tradition orale nommait « l'État dans l'État ».

C'est dire l'importance de ce secteur dont les collaborateurs successifs ont forgé l'identité, l'« âme » serions-nous même tentée de dire dans le cas présent et sans ironie, car, pour la plupart, leur biographie s'inscrivait dans l'histoire de l'aire géographique dont ils avaient la charge. Ils n'en avaient point pour autant une vision homogène, et ce pluralisme d'opinion, qui suscitait la confiance, explique la diversité des fonds : les archives du socialiste-révolutionnaire Mikhail Gotz (1881-1934) ou celles de l'écrivain Michel Ossorguine (1887-1950), genre de Bakounine qui dirigea plus tard à Paris avec sa femme, Tatiana, la petite bibliothèque littéraire Tourgueniev, côtoient celles d'un émigré russe, K. Rodzevitch, « retourné » semble-t-il par les Services secrets soviétiques pendant l'entre-deux-guerres et à qui la poétesse Marina Tzvetava dédia des poèmes ; un fonds identifié comme papiers personnels des généraux « blancs » de la guerre civile, Wrangel et Denikine, côtoie quant à lui les archives du Comité de secours aux savants russes en France (1919-1935), voire des lettres de Trotsky et de Natalia Sedova - pour ne citer que quelques exemples frappants.

C'est davantage la logique thématique (ce qu'Albert Poirot appelle « *logique de spécialisation* ») qui est à l'origine de la donation de fonds concernant les deux guerres mondiales, axe fort de la politique documentaire de la BDIC. Ainsi les papiers personnels de Paul Mantoux, traducteur de la France à la Conférence de la paix (traité de Versailles), les lettres et journaux intimes du front émanant de poilus ou, pour la Seconde Guerre mondiale, les archives de l'Association

des déportées et internées de la Résistance (Adir), dont Germaine Tillon et Geneviève de Gaulle-Anthonioz furent les fondatrices, les archives du réseau de résistants Turma-Vengeance ou encore, celle du juge Bernard, représentant de la France au procès de Tokyo en 1947.

Aujourd'hui, ce sont les archives des acteurs de la guerre d'Algérie, soldats du contingent, militants pour la cause algérienne, et celles de mai 68 qui nous parviennent, tandis que, grâce à une coopération particulièrement fructueuse pour les deux parties avec les chercheurs du Germe⁶, les archives de l'Unef (Union nationale des étudiants de France), principal syndicat étudiant français, ainsi que celles d'autres associations estudiantines du XX^e siècle, ont rejoint les collections de la BDIC.

Des archives qui retracent une activité scientifique ou militante

En dehors du cas très particulier des archives de l'émigration russe et de la dissidence est-européenne - l'Europe centrale et orientale est indissolublement liée à la constitution de la BDIC - et de l'exemple notable des fonds d'Amérique latine récemment entrés qui confèrent à la BDIC une autre mission encore⁷, la plupart des archives appartiennent à des associations, des mouvements politiques ou des personnalités françaises.

Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas le plus souvent d'archives familiales mais d'archives qui retracent une activité scientifique ou militante : celles d'associations comme la Ligue des droits de l'homme ou l'Association des Garibaldiens en France, d'organisations politiques comme la Ligue communiste révolutionnaire, de chercheurs, comme Robert Aron,

6. Groupe d'études et de recherches sur le mouvement étudiant : www.germe.info

7. Il s'agit de copies de sauvegarde d'archives politiques (plan Condor) ou syndicales (COB, centrale ouvrière bolivienne) sur microfilms.

historien de Vichy, ou encore Michel Heller, René Giraud et Pierre Pascal – tous trois spécialistes de la Russie et de l'URSS –, de chercheurs en sciences sociales comme le sociologue Célestin Bouglé, directeur de l'École normale, le juriste Jules Basdevant ou Maximilien Rubel, éditeur des œuvres de Marx dans la Pléiade, d'intellectuels engagés comme Victor Faye,

Formé à traiter l'imprimé et des documents clairement identifiables (monographies, périodiques), le bibliothécaire est moins à l'aise dès qu'il s'agit de « littérature grise » et de ce que l'on appelle les « éphémères » (tracts, affiches). Il l'est encore moins lorsqu'il s'agit de véritables archives personnelles

qui fut l'un des fondateurs du PSU, de Daniel Guérin, historien de la Révolution française, puis de l'anarchisme, ou encore de David Rousset, l'auteur de *L'univers concentrationnaire*, fondateur de la Commission internationale sur le régime concentrationnaire.

Autant de fonds qui créent une dynamique de versements à la BDIC: ainsi la présence des archives de la Ligue des droits de l'homme (1898-1940), rapatriées de Moscou, a-t-elle incité l'un de ses membres éminents, l'avocat Jean-Jacques de Felice, à faire don de ses propres archives concernant des affaires politiques.

Pour prolonger l'exemple des archives russes, la présence de fonds

de la première, puis de la seconde émigration, a eu pour conséquence le don d'archives de la troisième vague de l'émigration, celle de la dissidence (archives de la revue *Kontinent*, par exemple). Quant à la présence d'importants fonds de divers mouvements ou militants trotskistes, elle a récemment encouragé les héritiers de l'historien Pierre Broué à verser ses archives à la BDIC – ce qui ne manquera pas de renforcer sa réputation d'institution « de gauche », tout comme, ainsi que le relatait récemment un collègue de la Hoover Library venu nous rendre visite, les collaborateurs de « la bibliothèque de la guerre froide » à Stanford se voient assimilés à l'idéologie qui a présidé à la constitution de ses collections...

Pratiques archivistiques versus pratiques bibliothéconomiques

Bien que la présence d'archives dans des bibliothèques, légitimée par la cohérence intellectuelle, s'explique à la fois par l'histoire et par l'avantage incontestable de l'unité physique des fonds, et bien qu'elle soit plus fréquente qu'on ne le croit (il suffit de songer aux archives littéraires ou familiales que reçoivent les bibliothèques municipales), leur traitement en revanche n'est pas sans poser de problèmes. On le constate déjà dans le flou qui caractérise leur dénomination, comme si on n'arrivait pas à nommer l'objet, lequel, il faut bien dire, correspond rarement à un ensemble homogène, et dérouté des bibliothécaires habitués à une typologie restreinte des documents.

Les archives personnelles, par opposition aux archives publiques, peuvent souvent répondre aussi bien à la définition officielle des archives (« ensemble de documents de toute nature qu'une personne physique ou morale a automatiquement produits ou reçus dans l'exercice de ses activités, rassemblés et organisés en conséquences de celles-ci et

conservés en vue d'une utilisation éventuelle⁸ ») qu'à celle de « collection » qui désigne un « regroupement volontaire » de documents de nature diverse.

Formé à traiter l'imprimé et des documents clairement identifiables (monographies, périodiques), le bibliothécaire est moins à l'aise dès qu'il s'agit de « littérature grise » et de ce que l'on appelle les « éphémères » (tracts, affiches). Il l'est encore moins lorsqu'il s'agit de véritables archives personnelles qui comprennent un peu de tout et que l'on a eu souvent tendance à la BDIC, de façon symptomatique, à laisser en héritage à son successeur. Ce qui nous vaut régulièrement de tomber sur des cartons qui avaient fini par se fondre dans le paysage. Dans ces conditions, l'unité du don, si ce n'est son intégrité, n'est plus chose acquise, mais ce qu'il en reste, ou plutôt ce qu'il faut reconstituer, est malgré tout à mettre au crédit de l'aversion profonde dans notre métier pour le pilonnage.

La division de l'institution entre la bibliothèque et sa section iconographique (le musée d'Histoire contemporaine), permettant d'adresser à l'une les brochures et à l'autre les brochures (les unes et les autres étaient en effet fréquentes dans les dons déposés à la fin de la guerre par les poilus qui y mêlaient insignes, décorations et journaux du front), fut de surcroît souvent à l'origine d'un démembrement contestable des dons – encore qu'il eût suffi de conserver un inventaire rigoureux de chaque fonds entré dans l'établissement pour que le principe de « respect des fonds » – ou « principe de provenance » qui stipule le classement des

8. Cette définition donnée par le manuel d'archivistique des Presses de l'université du Québec, *Les fondements de l'archivistique*, 2003, p. 56, nous semble préférable à celle de la législation française de 1979 (« Ensemble de documents quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ») en ce sens que la définition québécoise en précise la finalité (« en vue d'une utilisation éventuelle »).

archives selon l'ordre d'origine - ne soit pas violé. Ce qui, malheureusement, ne fut pas toujours fait⁹.

C'est là une manifestation de cette divergence fondamentale entre pratiques archivistique et bibliothéconomique selon laquelle « *l'archiviste aura une vision de ses fonds d'emblée marquée par leur constitution, administrative et historique [tandis que] le bibliothécaire réfléchira plus selon une organisation encyclopédique de la connaissance, [...] le premier travaille plus sur des séries, le second davantage sur des unités*¹⁰ ».

Spontanément, le bibliothécaire appliquera le principe de classement par pertinence (thématique) qui, dans une première phase, ruine l'unité d'un fonds et déroge au principe de respect des fonds comme à celui du respect de la volonté du donateur. Cette logique de classement « bibliothécaire » a notamment influencé au début du XX^e siècle les archivistes américains habitués au traitement de fonds privés, la notion d'archives publiques étant apparue plus tardivement aux États-Unis.

Sans doute faut-il préciser qu'en matière de traitement d'archives privées, il n'y a pas de règle intangible et que les principes peuvent être transgressés pour d'excellentes raisons : pour compléter une collection de périodiques, par exemple, grâce à un don d'importance mineure, essentiellement composé de numéros isolés (un recueil d'imprimés ne fait pas forcément sens comme fonds d'archives autonome), car on sait bien qu'une collection de périodiques ne prend toute sa valeur que lorsqu'elle est complète. C'est en outre l'une des satisfactions du métier que de pouvoir la proclamer telle. Ainsi s'affrontent deux logiques de traitement.

9. Soulignons encore une fois qu'il s'agit là de la conséquence néfaste d'une division géographique que les pouvoirs publics ont entérinée. Ce qui revient non seulement à trahir l'esprit d'une fondation donnée à l'État et la volonté des donateurs, mais aussi à nuire à la pratique historique.

10. Albert Poirot, art. cit.

Bien que réelle, l'absence de formation technique dont peut pâtir le personnel des bibliothèques confronté au traitement des archives ne fut pas la seule cause de cette négligence. L'apprentissage des normes de description archivistique n'est pas au-dessus des capacités d'un bibliothécaire, même si l'informatisation a quelque peu compliqué la procédure (encore qu'avec une feuille de style XML le travail soit plutôt mâché).

Le manque de temps y contribua également, tant il est vrai que, dans une bibliothèque, le traitement de l'imprimé sera jugé prioritaire, de même qu'à l'inverse on peut imaginer que la bibliothèque d'un centre d'archives passera au second plan des préoccupations des archivistes. À moins que des services distincts ne soient mis en place pour traiter les documents hétérogènes.

Un département Archives à la bibliothèque

La décision de créer un département « Archives » à la BDIC est intervenue en mars 2000. Jusque-là, cette fonction était traditionnellement dévolue au directeur lui-même ou à son adjoint(e) - ce qui traduisait contrairement sa reconnaissance et sa négligence, étant donné les tâches qui incombent généralement à ces responsables d'établissement. La question se pose : pourquoi avoir attendu l'an 2000 alors que, comme nous venons de le montrer, la BDIC était un lieu vers lequel convergeaient régulièrement des archives ? Tout en précisant que des fonds avaient tout de même été classés, y compris dans le strict respect de leur provenance, nous distinguerons deux raisons, l'une liée à la question du temps déjà mentionnée, l'autre à celle de l'air du temps.

1. Si l'on admet que l'informatique a pour conséquence un gain de temps, il faut bien que ce temps gagné soit réinvesti ailleurs puisqu'à l'évidence il ne conduit pas à une

diminution de la charge de travail. Il est donc possible que la décision de créer un nouveau département investi dans le traitement des archives ait été, sans que nous l'ayons clairement formulé, la résultante de cet effet positif de l'introduction de la gestion informatique.

On sait que la pratique du catalogage (et de l'indexation) partagé, un seul établissement faisant le travail pour tous, et la gestion automatisée des acquisitions (vérification instantanée des titres) ont considérablement diminué le temps consacré à ces deux fonctions. Certes, l'informatique a engendré de nouvelles tâches (gérer des bases de données, créer et entretenir des sites web, etc.) qui se révèlent à leur tour chronophages, mais elle a mis un terme à la plainte des retards de catalogage. Libérés de cette obsession, nos yeux se seraient portés ailleurs. Notamment vers le traitement d'archives - et le développement des activités de recherche (elles aussi initialement prévues dans le cahier des charges de la fondation des Leblanc) menées, jusque-là, de façon sporadique, un peu à la manière du sort réservé au traitement d'archives.

2. On assiste depuis une quinzaine d'années au phénomène de revalorisation du mot « archives » (que l'on décline même, avec Foucault, au singulier) et, partant, à un regain d'intérêt pour les archives elles-mêmes. Cet intérêt est sans doute imputable à « la révolution archivistique » consécutive à la chute du Mur qui permit l'accès à des archives recluses et longtemps fantasmées. Il ne serait pas inintéressant de prolonger à ce sujet la réflexion sur la « publicité » (au sens que donne Habermas à ce mot) de l'archive, ses retombées sur les institutions qui en disposent, de même que les incidences sur l'écriture de l'histoire qu'engendre ce « *revival* » du rapport souvent a-critique au document.

Quoi qu'il en soit, son effet a été bénéfique pour une institution comme la BDIC puisqu'elle l'a orientée vers

une reconsidération de sources primaires jusque-là négligées¹¹.

Des métiers et des méthodes

La présence de fonds d'archives en bibliothèque soulève donc bel et bien la question des différences de méthode au sein d'un métier qui fut unique avant de se diviser. Devenues autonomes, les archives créèrent leur école et leur science, l'archivistique, qui allait s'émanciper du schéma encyclopédique des plans de classement des bibliothèques. A priori, différences de méthode davantage que de compétences, mais des pratiques relativement éloignées allaient naître, tandis que la culture commune de base s'estompait devant des approches qui finissaient par apparaître comme antinomiques.

Exemple extrême, les bibliothécaires et archivistes de la BDIC, majoritairement et prioritairement formés en histoire contemporaine, obligatoirement spécialisés dans des aires géo-linguistiques¹², seront plus à l'aise pour resituer dans leur contexte historique, qui les archives d'un intellectuel engagé du XX^e siècle comme David Rousset, qui celles du dissident tchèque Jiri Tesar, ou encore du diplomate serbe Dincic, que des médiévistes, lesquels à l'inverse, excelleront à traiter des chartriers ou bien les armoiries d'une grande famille de France.

Cette évidence mérite d'être rappelée à l'heure où la dérive techniciste nous guette tous et où les contraintes techniques du métier

11. Paradoxalement, la BDIC n'hésitait pas à rendre publique l'existence de ses fonds, pour autant qu'ils aient été repérés. Ainsi donnaient-ils l'impression d'avoir été traités alors qu'ils ne l'étaient pas. Illustration, là encore, de l'idéologie soviétique qui avait fini par imprégner l'institution en entier ? Le plan était proclamé réalisé – voire dépassé – alors même qu'il n'avait parfois pas même commencé...

12. Si le caractère généraliste des professionnels de la documentation convient à la plupart des établissements, il ne l'est pas pour tous : la BDIC offre un exemple de l'aspect illusoire et contre-productif de ce « dogme ».

prennent le pas sur l'analyse de contenu du document et la part scientifique du travail. Car il ne s'agit pas seulement de remplir des zones sur l'écran d'un logiciel conçu pour le traitement d'archives – il faut encore comprendre le contenu de ce qu'on traite, en reproduire le plan de classement initial dans le cas d'archives professionnelles, institutionnelles et associatives afin de conserver la trace de leur formation, le (re)construire même lorsqu'il n'en subsiste plus aucun indice ! Et là, nous tombons dans le cas de figure qui échappe à l'orthodoxie, où l'impossibilité de respecter l'architecture d'un fonds et même son contour, d'en dégager la logique de constitution (car il arrive que l'on ait affaire à des artefacts regroupés au hasard de déplacements de cartons), oblige à classer selon son propre entendement.

Se faisant plus souvent qu'il ne le croit l'interprète du document, l'archiviste décide ainsi de sa postérité. Mais que faire ? Les archives ne parviennent pas toujours avec leur mode d'emploi et il faut l'admettre, c'est une autre des joies du métier que celle qui consiste à retrouver ses manches devant un tas de liasses et dossiers mal ficelés, dans l'espoir d'en découvrir la raison d'être et, par le geste apparemment neutre de classement, en faire jaillir du sens.

Vision administrative et historique contre organisation thématique des connaissances ? Nous venons de voir le bien-fondé, mais aussi les limites de cette opposition. Tandis que la pratique bibliothéconomiste nuit sans conteste à l'organisation des documents administratifs qui demande à refléter le processus de leur constitution, en revanche la *doxa* archivistique ne peut s'appliquer systématiquement aux archives privées. Mais la question est-elle toujours d'actualité quand le traitement informatique peut rendre complémentaire le principe de pertinence thématique et celui du respect du fonds ?

On peut en effet désormais classer et décrire les documents en respec-

tant leur provenance et décliner ensuite l'instrument de recherche dans plusieurs thématiques via les diverses balises de codage en XML. Grâce aux inventaires informatisés, chaque principe peut donc trouver son champ d'application légitime¹³. Cette réflexion devrait nous aider à sortir de l'impasse où mène l'opposition stérile entre pratiques bibliothécaires et archivistes, en pensant à l'inverse à ce qui nous rapproche.

La « solidarité des missions »

Nous l'avons toujours su, le but de notre travail est de faire en sorte que le lecteur, chercheur professionnel ou indépendant, étudiant ou généalogiste, trouve le document dont il a besoin.

Que cette finalité soit, pour des raisons historiques qui nous éloigneraient du sujet, davantage au cœur de la culture bibliothécaire que de la culture archivistique, ne change rien aux mutations qu'affrontent les deux professions et qui, du même coup, rappellent la « solidarité » de leurs missions.

Ainsi Michel Melot, dans son article en faveur de l'unité de ces métiers devenus distincts, considère-t-il qu'ils pourraient bien être appelés à se rejoindre¹⁴. Car, outre les modalités de traitement, les modalités d'accès au savoir ont changé. « *Nous sommes, dit Michel Melot, entrés dans l'ère des métalangages, des métadonnées et, par la suite, d'un métasavoir contenu non dans ce que les messages ont d'implicite mais dans ce que leur dicte la forme qu'ils ont choisie.* » Cette connaissance des métalangages serait, toujours selon lui, aussi importante que la connaissance des langues pour les linguistes puisqu'elle ouvrirait la porte au savoir.

13. Voir à ce sujet l'article de Victoria Prozorova-Thomas, à paraître dans le numéro 82 (2006) de la revue *Matériaux*, consacré aux actes des journées d'étude sur « Classification et histoire » organisées par la BDIC les 4 et 5 octobre 2005.

14. Michel Melot, art. cit.

« *Nous ne sommes, poursuit-il, ni des auteurs, ni des ingénieurs, ni des commerçants, ni des professeurs mais une nouvelle espèce d'experts qui doivent gérer les modes d'accès au savoir.* »

En bref, pour utiliser le langage à la mode, dans la relation « homme-machine », nous, archivistes, documentalistes, bibliothécaires, serions les médiateurs, plus « conviviaux », du moins on l'espère (puisque humains...), que ces interfaces que l'on s'obstine à qualifier ainsi.

Nous sommes là au cœur du paradoxe: tandis qu'Internet et Google mettent à portée de souris toutes les informations souhaitables, *la recherche documentaire à partir des inventaires et catalogues électroniques reste notre talon d'Achille.* À moins d'être soi-même expert en catalogage, on ne trouve essentiellement sur nos catalogues en ligne que ce dont on connaît déjà l'existence.

La « recherche par sujet » connaît un taux d'échec élevé, chez les « jeunes » comme chez les « vieux ». Contrairement à une idée reçue et bien qu'ils se croient volontiers autonomes, les « jeunes » ne possèdent, ainsi que le souligne à juste titre Annie Le Saux, qu'une « *familiarité de surface* » avec l'outil informatique¹⁵. Quant aux « vieux », c'est bien simple, on n'en sait rien, on ne les voit plus. (À ce sujet, que faut-il penser du rajeunissement du public de la BnF, laquelle annonce que la moyenne d'âge du public des salles réservées aux chercheurs est de... 36 ans!? Où sont-ils passés, ces « vieux » lecteurs qui emplissaient la salle Labrousse et à qui on doit tant d'avancées en sciences humaines et sociales, ces disciplines dans lesquelles la valeur attend généralement le nombre des années?)

Il a toujours été de bon ton de plaisanter dans notre métier sur le fai-

ble nombre d'historiens qui fréquentaient archives et bibliothèques, mais aujourd'hui nous y sommes peut-être pour quelque chose. On peut, bien entendu, fuir la réalité en proclamant que c'est là question de génération et que la culture informatique sera bientôt largement partagée, mais ça serait nier l'évidence, à savoir que les professionnels sont soumis à un constant et épuisant recyclage à chaque changement des systèmes informatiques (lesquels n'ont cessé de se perfectionner) et que, si les professionnels passent beaucoup de temps à maîtriser ces « innovations » censées leur faire gagner du temps, ce ne peut être le cas des lecteurs-utilisateurs.

Or les retombées sur la production intellectuelle sont graves: à ne pas construire ses sources à partir d'inventaires et de catalogues scientifiques – ces instances de validation des sources trop difficiles à interroger –, on finira tous par travailler à partir de celles sélectionnées selon l'algorithme de Google, des ouvrages et articles cités par les collègues et des seuls fonds d'archives numérisés ou non. Bref, on tournera tous en rond, au risque de se copier joyeusement¹⁶.

Alors que faire en attendant la bibliothèque numérique – européenne ou pas – et des archives publiques en ligne, procédures qui ne sont pas déjà sans soulever d'autres problèmes? Accompagner le lecteur pas à pas, lui apprendre à faire la différence entre le « bruit » de Google et le silence assourdissant de nos catalogues, à s'orienter dans nos inventaires en ligne? Cela reviendrait à contraindre la majorité des personnels de la documentation à passer une licence ou un master de Rameau ou de tout autre thésaurus (heureux archivistes

dont l'effort serait moindre alors que « notre » Rameau s'enfle à un rythme étourdissant) pour attribuer à tout lecteur son double bibliothécaire-archiviste qui l'assisterait dans ses recherches.

Quoique cela parte d'un bon sentiment qui fait l'honneur de notre métier (le terme de « mission » qu'emploie Michel Melot est d'ailleurs plus adapté), cela semble illusoire. Ne serait-ce que parce que ceux qui maîtrisent ces métalangages sont une minorité parmi les professionnels et qu'ils risquent fort d'être encore moins nombreux dans un avenir proche. Ne s'interroge-t-on pas déjà sur l'éventuelle disparition du catalogue?

Sans doute conviendrait-il de s'orienter vers la solution souvent évoquée, et partiellement appliquée, d'intégration systématique d'un enseignement de la recherche documentaire dans le cursus de l'étudiant, enseignement dont nos métiers auraient la charge. (Qui d'autre sinon?)

Ces deux questions, qu'il s'agisse de l'indexation et de la formation des « usagers », bien vilain mot pour dire le lecteur, font partie, il est vrai, les sommaires du *BBF* en attestent, de nos préoccupations. Mais il faudrait accélérer le rythme, nous rapprocher au plus vite de ceux pour qui nous travaillons alors que nous nous en éloignons. Cela devrait être l'occasion de réfléchir collectivement à une redéfinition de nos métiers, qui prendrait pour point de départ notre refus partagé de connaissances et de savoirs émiettés, tronqués, et tronçonnés (à force d'être encodés).

Non pas s'adapter aux modes d'accès au savoir existants, mais les repenser en soumettant l'outil informatique à ce qui demeure notre conception de la culture. Dans les bibliothèques comme dans les services d'archives.

Mai 2006

15. *BBF*, 2005, n° 5.

16. Que cette tendance existe depuis toujours ne change rien au fait qu'aujourd'hui elle se trouve renforcée.